

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 3 juillet 2014

## RÉSOLUTION nº 2014 - 07

Actualisation des termes désignant des échelons hiérarchiques et structures suite à la nouvelle organisation de l'Office national des forêts

Vu les articles D 223-1 et D 223-2 du code forestier;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'instruction n° 14-PF-19 du 23 avril 2014 portant schéma directeur d'organisation de l'Office national des forêts ;

Après avoir pris connaissance des modifications intervenues dans l'organisation de l'Office national des forêts, sur proposition du Directeur général et après en avoir délibéré :

Le Conseil d'administration décide que, à compter du 23 avril 2014, dans les décisions et documents suivants :

- résolution n° 2002-13 du 27 novembre 2002 désignant les ordonnateurs secondaires,
- résolution n° 2013-02 du 27 mars 2013 relative aux délégations consenties par le Conseil d'administration en matière juridique et financière,
- règlement des adjudications du droit de chasse et cahier des clauses générales relatives à l'exploitation de la chasse en forêt domaniale approuvé par la résolution du 27 novembre 2002,
- règlements des ventes de bois et cahiers des clauses générales relatives aux ventes de bois arrêtés respectivement par les résolutions n° 2005-11 du 22 septembre 2005 et 2007-10 du 28 novembre 2007,

## les termes:

- délégués territoriaux se substituent à ceux de directeurs territoriaux,
- délégations territoriales se substituent à ceux de directions territoriales,
- responsables des échelons de pilotage et de soutien se substituent à ceux d'échelons de direction,
- échelons de gestion et de production se substituent à ceux d'échelons de gestion,
- directeur économique et financier se substituent à ceux de secrétaire général.

Le Président du Conseil d'administration

lean-Yves CAULLET